



Groupe de travail SIP du 13 octobre 2009 : Remaillage contre détricotage !

A ce groupe de travail qui portait sur le maillage territorial, la taille du SIP, les CDI et trésoreries orphelins, l'Union SNUI-SUD Trésor est d'abord intervenue sur la généralisation en cours des SIP qui laisse bien des questions en suspens :

- **la question du respect des métiers gage de la qualité d'exercice des missions.** Quelle réalité derrière l'affichage ? Et le respect des métiers ce n'est pas seulement le respect des métiers d'assiette et de recouvrement mais aussi celui du foncier, qui se dilue dans les rapprochements CDI/CDIF effectués : la mission foncière est laissée de côté, des secteurs fonciers sont nécessaires pour éviter sa disparition. Au-delà, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a revendiqué l'arrêt définitif des rapprochements, et le retour aux CDIF. Mais pour l'administration, « c'est une réponse de formation qui convient et non une réponse de structure », ajoutant que pour l'heure, le rapprochement CDI/CDIF est arrêté.

- **la question de la place du cadre A dans le SIP, qui reste non résolue.** Alors que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique l'implantation de cadres A dans tous les SIP par créations nettes d'emplois, nous constatons que l'administration se contente parfois de bricolages hasardeux en attribuant à certains SIP un A FI ou un A SIE de la résidence, lequel conserve ses attributions initialessoit deux postes pour une seule paye ! L'administration s'est contentée de répondre qu'il y a des A presque partout, excepté les SIP de très petite taille, ajoutant que la situation du A est ambiguë (elle était différente à la DGI et à la DGCP). Nous sommes en train de revoir la situation du A, a affirmé Mme Gauthier....Pour la clarté de leur situation on verra plus tard !

- **le fonctionnement des grands SIP de plus cinquante agents qui reste une inconnue** faute d'une préfiguration de grand SIP, le bilan des SIP de préfiguration présenté par l'administration le 30 juin ne portant que sur des SIP de petite et moyenne importance.

L'administration s'est engagée à examiner nos demandes de créations de CDI.

Elle s'est déclarée également d'accord pour étudier les séparations de SIP/SIE fusionnés dès lors que le nombre d'emplois de catégorie B et C du SIP est supérieur ou égal à 20 et le nombre d'emplois de catégorie B et C du SIE supérieur ou égal à 10 (critères cumulatifs). Sur ces deux questions les débats auront lieu lors d'un groupe de travail au début de l'année prochaine. Et l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a réaffirmé la nécessité de préserver l'existence des unités territoriales actuelles, tant dans l'ex-réseau DGI que dans l'ex-réseau DGCP. Il est temps que les suppressions de trésoreries s'arrêtent à l'heure où l'administration en a supprimé près d'un millier en dix ans, réduisant ainsi d'un quart son réseau territorial qui s'élevait à 4000 en 1998. Il faut que l'administration opère un changement de paradigme, donc il faut plus de maillage territorial, et des services à taille humaine !

Mais l'administration a rejeté la plupart de nos demandes de défusions ou de scission de CDI.

En définitive, seulement quatre opérations de fusions de CDI, toutes situées sur Paris-Nord ont pu être remises en cause grâce aux interventions de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires. Or sont annoncées d'autres opérations de fusion comme c'est le cas à Lyon où les agents s'élèvent par pétition contre la fusion annoncée des CDI de Lyon Sud et Lyon 7. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a exigé l'arrêt des fusions de structures qui détériorent les conditions de travail des agents et servent les suppressions d'emplois. Contre nos demandes de défusions ou scissions de CDI, l'administration use d'arguments fallacieux qui sont toujours les mêmes : organisation techniquement lourde à réaliser, obstacles informatiques et dans certains cas taille de l'équipe de recouvrement trop réduite. L'Union a souligné que toutes les demandes que nous avons formulées s'inscrivent dans un contexte de rapport charges/emplois très détérioré compte tenu du développement économique des zones géographiques concernées : augmentation de population générant un fort accroissement d'articles IR, augmentation du nombre d'entreprises. Opérer des fusions de structures dans un tel contexte est une lourde erreur, alors que des charges croissantes appellent des créations d'emplois qui augmenteront encore la taille du SIP (et du SIE).

De ce fait, la taille de l'équipe de recouvrement du SIP doit être recalibrée par créations nettes emplois. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la question du maillage territorial et des grands SIP est indissociable de la question de l'emploi.

Etait également en jeu au GT du 13 octobre 2009, la question des 61 CDI orphelins, c'est-à-dire sans trésorerie de résidence, et des 12 trésoreries spécialisées impôts orphelines de CDI, avec lesquels l'administration veut bien sûr aussi constituer des SIP.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est intervenue pour préserver les garanties de gestion des agents. Le CDI et la trésorerie étant installées dans des communes différentes, les agents rejoindront le SIP sur la seule base du volontariat, et à défaut de volontaires en nombre suffisant il ne sera pas demandé aux agents de rejoindre le SIP. L'engagement du ministre selon lequel « aucun des agents n'aura à changer de commune contre sa volonté du fait de la fusion » sera donc respecté. S'il n'y a pas assez de volontaires, ou pas du tout, et si les solutions préconisées par la circulaire du 6 mars ne suffisent pas (à savoir tout agent DGCP de la même résidence pourra postuler, puis s'il y a lieu, tout agent DGCP d'une autre résidence du département), il y aura recours au mouvement national de mutation. Nous avons obtenu qu'une circulaire soit établie, rassemblant l'ensemble de ces règles. Quant à l'indemnité de mobilité géographique prévue par le décret du 17 avril 2008 et l'arrêté du 4 février 2009 (dénommée prime de restructuration de service) que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique pour les agents DGI et DGCP qui changent de commune du fait de la fusion, la DGFIP est en train de définir ses modalités d'application, elles seront présentées au CTPC de fin d'année et la circulaire RH l'intégrera. Compte tenu de la complexité de la situation des CDI et trésoreries orphelins, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a insisté sur la nécessité de mener un dialogue social local approfondi, ce qui suppose d'éviter toute précipitation dans leur mise en place et nous avons demandé le report de leur mise en place à fin 2010. L'administration a répondu que tout dépend des conditions locales : dans certains cas la mise en place peut se réaliser rapidement, dans d'autres non....

En dernier lieu a été abordée la question des règles RH concernant le transfert des missions amende et taxe d'urbanisme.

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires a demandé et obtenu que soit intégrée dans la circulaire RH, la garantie que, lorsque la mission est transférée entre trésoreries implantées dans des communes différentes, qu'à défaut de volontaires en nombre suffisant, il ne sera pas demandé aux agents de rejoindre le poste intégrant les amendes ou taxes d'urbanisme.

Le prochain GT portera sur la question de l'harmonisation des procédures de recouvrement, fondamentale pour les PRS. Puis aura lieu le 18 novembre un groupe de travail sur les grands SIP. Et concernant l'accueil, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a demandé et obtenu un groupe de travail qui pourrait se tenir début décembre.

Marseille et la démesure

La volonté des directions locales suivie par la DGFIP de regrouper une grande partie de la population fiscale Marseillaise sur une seule implantation nous a permis de clairement poser la question des lieux d'implantations et de la taille de nos services.

Dans ce département l'administration a en effet proposé la création de deux nouveaux SIP concernant les contribuables des 7ème, 9ème et 10ème arrondissements sur un lieu géographique unique mais, sur lequel, elle a déjà envisagé d'installer trois SIP (regroupant les contribuables des 1er, 5ème, 6ème et 8ème arrondissements).

En même temps et dans la même logique elle envisage de créer deux autres SIP regroupant les trésoreries fiscales des 4ème et 13ème arrondissement également sur une même implantation mais à ce jour indéterminée.

Deux implantations pour 9 arrondissements alors que Marseille compte 16 arrondissements... .

Pour l'Union SNUI SUD Trésor la localisation des implantations de ces futurs SIP n'est ni neutre ni innocente. Elle est déterminante car elle pose clairement la question de leurs capacités d'accueil des contribuables et des déplacements de ceux ci..

De plus, envisager de concentrer plusieurs SIP sur un site de taille d'«inhumaine» en charge de travail (cela concerne entre 300 000 à 600 000 articles de rôles) est inacceptable tant pour la qualité de l'accueil que pour les conditions de travail des agents ces deux aspects étant pour nous intrinsèquement liés.

i pour l'Administration, l'accueil est tout simplement «un autre sujet» qui laisserait supposer que le contribuable au nom de qui a été fait la fusion n'est pas, s'il ne l'a jamais été, au coeur des préoccupations de nos responsables, ce n'est pas l'approche de l'Union SNUI/SUD Trésor. Comment peut on envisager de séparer les deux sujets alors que les services gestionnaires seront appelés à répondre à l'accueil et que la gestion et le traitement des dossiers des contribuables concerne l'activité des SIP dans leur ensemble ?! Il est clair que l'enjeu pour l'administration est de réduire au maximum les coûts budgétaires et les emplois.

Paris, le 19 octobre 2009